

# DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## BRIANÇONNET

### AU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2020

**Membres du Conseil présents à cette séance** : Ogez Ismael, Carlin Raymond, Taba Jean Claude, Perichet Yves, Pierrisnard Quentin, Saint Martin Delphine, Henri Nicolas, Egg Adrien

Absents représentés : Gastaud Fabienne (procuration à Taba Jean Claude), Seghi Martine

(procuration à Henri Nicolas) et Rubaudo Raymond (procuration à Saint Martin Delphine)

Le 18 juillet à 15 h 30, le Conseil Municipal de Briançonnet , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ogez Ismael , le Maire

Secrétaire de séance : **Carlin Raymond**

**Approbation du dernier compte rendu du CM du 10/07/2020 : 11 voix pour**

#### A l'ordre du jour :

#### **Délibérations et votes pour :**

#### **N°1 : Affectation du résultat budget principal avec reprise des résultats eau 2019**

La secrétaire de mairie détaille et explique ces chiffres

Recette de fonctionnement : 48 667,62 €

Vote : 11 voix pour

#### **N°2 : Affectation du résultat du CCAS 2019**

Recette de fonctionnement : 4 441,32 €

Vote : 11 voix pour

#### **N°3 : Vote du budget principal**

Le Budget Unique Communal 2020, proposé comme suit :

| Mouvements réels    | Dépenses     | Recettes     |
|---------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement..... | 418 263.81 € | 418 263.81 € |
| Investissement..... | 546 461.32 € | 546 461.32 € |

Vote : 11 voix pour

#### **N°4 : Vote du budget annexe CCAS 2020**

Le Budget Annexe C.C.A.S. 2020 proposé comme suit :

| Mouvements réels    | Dépenses   | Recettes   |
|---------------------|------------|------------|
| Investissement..... | ----       | ----       |
| Fonctionnement..... | 5 141.32 € | 5 141.32 € |

Vote : 11 voix pour

#### **N°5 : Vote des subventions aux associations**

**Total proposé : 4 000 euros à savoir :**

800 euros pour "La Renaissance Sagnoise"

200 euros pour la "coopérative scolaire de Briançonnet"

100 euros pour " Les amis des animaux de Briançonnet "

100 euros pour "l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Auban"

100 euros à "l'Amicale des Sapeur Forestiers de Saint Auban"

200 euros pour "l'Association des Pompiers de Grasse (camion alimentaire)"

Pour la suite, seront étudiées et attribuées les subventions restantes après étude des demandes reçues, votées lors d'un prochain CM

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions : Saint Martin Delphine et Rubaudo Raymond

#### **N°6 : Election du vice-président du CCAS et ajout de 2 membres non élus suite à l'inscription de Mme Vial Nadine et Mme Paoli Martine comme prévu lors de la mise en place de la commission CCAS**

**Candidature de Mme Seghi Martine élue avec 11 voix**

#### **N° 7 : Mise en place du Conseil citoyen consultatif, proposé par la commission citoyenne**

Validation de la proposition du mode de fonctionnement pour le Conseil citoyen consultatif de Briançonnet.

Pour faciliter l'information, la mobilisation et la participation des habitants à la vie de la commune, la commission communale citoyenne souhaite la mise en place d'un Conseil citoyen consultatif qui s'administre librement.

Ce souhait est partagé par de nombreux habitants, volontaires pour participer activement à la vie de la commune.

La commission propose donc au Conseil municipal d'approuver le mode de fonctionnement de ce Conseil citoyen consultatif, tel qu'élaboré en concertation avec ses habitants.

## **Mode de fonctionnement du Conseil citoyen consultatif**

### **Quatre grandes définitions :**

1. Une instance de concertation et de dialogue
2. Un espace de conseils et de propositions qui agit aux côtés des élus, des agents communaux, voire des techniciens de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et du Conseil Départemental 06 et autres institutions
3. Animé par le souci de l'intérêt général du territoire et de la Commune
4. Inscrit dans une logique d'écoute et de proximité avec les habitants permanents et les résidents temporaires (résidence secondaire, travailleurs saisonniers et vacanciers)

### **Quatre principales fonctions :**

1. Mobilisation des acteurs et habitants du territoire afin d'aller "chercher leur parole"
2. Relai d'information à destination des habitants permanents et des résidents secondaires, notamment dans le suivi des projets et des actions de la municipalité
3. Diagnostic partagé croisant les informations et les regards des différents acteurs
4. Conseils par la production de propositions et d'avis argumentés

### **Ses membres :**

Le Conseil citoyen consultatif est une instance ouverte à tous.

Il réunit les citoyens (habitants, professionnels, associations) désireux de s'impliquer dans la vie du territoire.

Il s'efforcera de refléter dans sa composition, la diversité sociale du territoire.

### **Fonctionnement :**

Le Conseil citoyen consultatif s'organise et s'administre librement

Le conseil citoyen pourra désigner, ou élire, parmi ses membres, à intervalle régulier, une équipe tournante pour l'organisation chargée de :

Maintenir un dialogue permanent avec le maire, ses adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux

Participer aux réunions des commissions communales quand elle y sera invitée

Mobiliser les moyens et les compétences citoyennes pour remplir ses missions

Organiser et animer les réunions du Conseil citoyen consultatif et en rédiger et diffuser les comptes rendus

Le Conseil citoyen consultatif peut être saisi par le maire, ses adjoints ou les membres des commissions communales sur divers sujets, mais il peut également s'autosaisir de questions qu'il juge importantes sur le plan environnemental, culturel ou patrimonial

D'une manière générale, les élus faciliteront l'accès aux données publiques et informeront le Conseil citoyen consultatif des réflexions, études et projets engagés, afin que celui-ci puisse jouer son rôle de facilitateur de la participation citoyenne

### **Evaluation**

Une rencontre entre le Conseil municipal et les représentants du Conseil citoyen consultatif sera organisée au moins une fois par an, pour faire un bilan et si besoin améliorer le dispositif de participation.

Vote : 11 voix pour

### **Questions diverses :**

Information sur la nouvelle association "Du jardin au territoire" qui organise la Fête des jardins le 23 août prochain.

Le maire expose le problème lié aux retards dans le versement des subventions attribuées et va se renseigner sur les modalités d'avance de trésorerie sous forme de prêts à taux réduits, pour donner de la souplesse et gagner du temps dans certains travaux urgents.

### **Questions du public**

Suite à des problèmes concernant des nuisances sonores, jardinage, bricolage ! Il est rappelé que des horaires existent et qu'il est demandé aux habitants de bien vouloir respecter ces règles et ainsi éviter des litiges.

**Le Conseil national du bruit a émis un avis favorable au bricolage lorsque vous respectez les horaires suivants pour faire vos travaux bruyants : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**

Un sujet semble également occasionner gêne et insécurité ! La circulation de motos tout terrain aux abords et dans le village.

Un peu de civisme et le respect de ceux qui en sont victimes serait la solution souhaitée avant que les choses ne prennent un caractère répressif.

Pour ce qui est des problèmes de voisinage, la municipalité ne peut intervenir !

Suite à un incident survenu au gîte de la Fount au hameau de La Sagne, signalé le 14 juillet 2020 concernant le passage d'une famille positive au Covid 19 aux dates des 4 et 5 juillet 2020. Ces personnes ayant été avertis par leurs proches parisiens d'une positivité au Covid sont partis à Nice se faire tester et sont restés en quatorzaine à l'hôtel Oxford à Cannes jusqu'au 20 juillet, date de leur départ pour Paris. Concernant le reste de la famille restée sur le hameau de la Sagne, ils ont subi 3 tests durant la période du 4 juillet au 20 juillet s'avérant tous négatifs. La propriétaire madame DAVAILLE Caroline a été avertie de ce problème par ses locataires qu'à partir du 14 juillet. Elle nous a fait part de ses différentes démarches auprès de l'ARS, des plateformes de réservations et auprès de nos services. Nous avons pris connaissance des différents protocoles mis en place avant, pendant et après l'accueil des locataires dans ses établissements. Au vu des éléments nous confirmant que les protocoles ont été respectés, il n'y a pas de restrictions à ce que les gîtes restent ouverts et accueillent les vacanciers.

Un cas de Covid positif a été confirmé hier, le 22 juillet 2020 sur la commune, cette personne est actuellement en isolement pour 14 jours. Conformément à la procédure en vigueur, les personnes

au contact ont été prévenues cependant la municipalité recommande vivement d'appliquer strictement toutes les mesures barrières. Ensemble, soyons vigilants !

**La séance est levée, le prochain CM sera communiqué ultérieurement.**